

## Discours d'entrée du Président.

Bonsoir à toutes & tous,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Mesdames et Messieurs les parents des jeunes archers, membres bienfaiteurs ou ami(e)s, bienvenue ici dans cette salle de la Poudrière de Saint Martin de Ré pour notre Assemblée Générale Ordinaire de la saison 2016/2017.

Les membres du bureau et moi même sommes ravis de vous accueillir pour cette soirée qui se veut studieuse mais aussi conviviale.

En qualité de Président des Archers de Ré et au nom de mes collègues du Bureau, je souhaiterais vivement remercier tous ceux qui ont contribué au bon fonctionnement de notre club, surtout grâce à toutes les personnes qui œuvrent bénévolement et qui ont su par leur dévouement et leur disponibilité, faire évoluer le club et assuré la continuité de la bonne vie de l'association.

Les animations diverses et variées que le club a menées ont été un franc succès tant par l'organisation que par la réussite financière. Tout ceci vous sera exposé dans les différents rapports qui vont suivre.

Les objectifs sportifs du club définis l'année dernière par les entraîneurs, ont porté leurs fruits (nous vous en parlerons plus tard) et je tiens déjà à féliciter les coachs (entraîneurs) ainsi que les archers qui ont participé aux concours et qui se sont illustrés dans les divers disciplines (parcours, salle et tirs en extérieur).

La séance se déroulera de la façon portée à votre connaissance dans le courriel de convocation, c'est à dire... :(Lire l'ordre du jour), sauf inversions liées aux impondérables des uns ou des autres .

Pour terminer, nous marquerons la fin de notre Assemblée d'une note festive par un verre de l'amitié auquel vous êtes tous conviés.

Si personne n'a rien à ajouter à ce petit préambule, je vous propose d'entamer les débats dès maintenant.

Merci de votre attention.

**LES ARCHERS DE RE 14 avenue de Philippsburg 17410 ST MARTIN DE RE**  
**06.86.36.84.52 archersdere@free.fr www.archersdere.free.fr**

N° affiliation FFTA : 2717071